

Règlement marathon relais

- Nom de l'équipe** : Sont acceptés pour les noms des équipes : industrie, commerce, artisanat, association, famille et corporation... Nous nous réservons le droit de modifier ou refuser tout nom qui ne correspondrait pas à l'image que nous souhaitons véhiculer.
Rappel de l'esprit de notre association : le sport pour toutes et tous dans la convivialité.
- Composition de l'équipe** : Le ou la capitaine a toute liberté pour constituer son équipe de 6 participant(e)s. Limitation : voir rubrique 14. **Participation**.
- Nos classements** : équipes Femmes : 6 dames ; équipes Mixtes : équipes composées de 2 à 5 dames, complément hommes ; équipes Hommes : 5 hommes plus une dame ou 6 hommes.
- Le capitaine d'équipe** : sera chargé de coordonner les relais.
- Déroulement course** : chacun(e) des 6 relayeur(se)s effectue 1 tour du circuit de 6 km avec passage de relais à la ligne de départ/arrivée.
- Le 7ème et dernier tour** : est effectué par l'ensemble de l'équipe qui doit franchir la ligne d'arrivée au complet pour être classée. Temps sera pris sur le dernier. Une équipe incomplète sera purement et simplement **non classée**. Un commissaire course veillera à ce point.
- Km** : tous les concurrents parcourent donc chacun 2 tours de circuit, le 6ème relayeur les effectuant de façon consécutive.
- Dossards** : chaque concurrent portera un dossard avec le numéro attribué à son équipe. Dossard devant !!! pour le contrôle en course et ligne arrivée !!!
- Accompagnants** : aucun véhicule, vélo, VTT ou animal de compagnie ne pourra accompagner l'équipe, ceci pour des raisons de sécurité et de gêne occasionnées aux autres coureurs.
- Tarifs** : le montant de l'engagement par internet pour une équipe de 6 coureurs sera de 69€ pour 2018 (11,50€ par coureur). Inscription uniquement en ligne avec paiement sécurisé avec notre prestataire Chronopuces.
Si soucis paiement sécurisé, nous contacter : organisation@val-lamartinien-passion.fr
- Inscriptions sur place** : selon nombre inscrits, moins de 200 équipes, possibilité de s'inscrire sur place le 07 avril 2018 jusqu'à 13h00. Tarif sur place majoré : 81€ (13,50€ par coureur).
- Équipes en nombre** : Pour les entreprises souhaitant participer en nombre, nous pouvons réaliser un traitement spécifique. Tarif équipe identique à inscription en ligne. Juste nous contacter au moins une semaine avant la course : organisation@val-lamartinien-passion.fr ou 0682854244. Tout se déroulera par échange mail ; dossier ne sera validé qu'à réception virement ou chèque mais également réception de tous les certificats médicaux avant la course. Dossier complet au 31/03/2018.
- Limite équipes** : le nombre d'équipes est limité initialement aux 200 premières inscriptions.
- Participation** : l'épreuve est ouverte aux athlètes hommes et femmes licenciés ou non licenciés, cadet et plus, donc pour marathon 2018, né(e)s en 2002 ou avant, autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans le jour de la course.
Non licencié(e)s : dans le respect de la Réglementation des manifestations hors-stade (modifiée par le Comité Directeur FFA du 30 juin 2017), les non licenciés devront fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition (donc établi à partir du **08 avril 2017**).
Les licencié(e)s fourniront une photocopie de la licence FFA-FFTRI-FFCO (Course Orientation)-FFPM (Pentathlon Moderne)-UFOLEP (si course à pied précisée sur licence)-UNSS ou UGSEL (si inscription par établissement scolaire, course à pied précisée sur licence). Leur absence entraînera l'interdiction de participation.
Une autorisation parentale de participation est obligatoire pour les moins de 18 ans.
Les autres licences type Foot, Cyclisme, Tennis, Pompiers... ne sont pas acceptées.
Les participant(e)s étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

15. **Horaires et Chronométrage** : Le départ de la course sera donné vers la salle des Fêtes à La Roche Vineuse (71960) à 13h30. Rechercher : Val Lamartinien Passion sur Google Maps ©. En cas de besoin, les organisateurs se réservent la possibilité de changer et retarder l'heure de départ. Un poste de chronométrage est prévu sur la ligne de départ/arrivée.
16. **Validation** : l'inscription ne sera validée qu'après mise en ligne ou présentation le jour de la course avant départ, de l'ensemble des documents justificatifs : copies licences ou certificats médicaux moins d'un an le jour de la course.
17. **Modifications équipes** : nous vous permettons jusqu'à 15 mn du départ de nous indiquer tout changement d'ordre de course : important pour vos classements individuels.
18. **Sécurité** : elle sera assurée par des secouristes de la Croix Rouge, un médecin, des signaleurs portant un coupe-vent et une casquette. Pour cette épreuve, un véhicule précèdera les coureurs pour ouvrir le parcours ; un vélo balai suivra le dernier coureur. Sur décision du Comité pour des raisons de sécurité, la course pourra être neutralisée et la voiture balai effectuera le ramassage des concurrents qui se trouveront sur le parcours. Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et devra veiller à se présenter au départ en bonne condition physique. Tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif par le juge de course pourra être arrêté.
19. **Assurances** : l'épreuve sera assurée conformément aux dispositions du règlement national des courses sur route. Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAE-76044 ROUEN ; les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L.321-4 du code du sport).
20. **Les photos équipes et en course** : seront disponibles sur notre site dans les 48h après la fin de la course.
21. **Repas soir** : cette année 2018, comme en 2015, 2016 et 2017 : possibilité d'un repas convivial limité aux 300 premières inscriptions validées. C'est une option de l'inscription en ligne par coureur. Par exemple, vous ne souhaitez que trois repas, ne cochez que trois options. Si vous souhaitez plus de six repas (accompagnateurs ...), vous aurez la possibilité d'en rajouter six. Si ce nombre est insuffisant (plus de douze repas), faites-nous un mail pour nous préciser. Paiement complément sur place. organisation@val-lamartinien-passion.fr
22. **Loi Informatique et Libertés** : sauf indication précise de l'équipe ou d'un(e) concurrent(e) (mail préalable avant départ, à organisation@val-lamartinien-passion.fr), les résultats seront intégralement publiés sur notre site internet, celui de notre prestataire chrono et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme, ainsi que toutes les photos en course ou arrivée, photos prises par nos trois photographes attitrés.